

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 70/02

ÉFAI – 020164 – AMR 53/002/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES ET ACTES D'INTIMIDATION / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

VÉNÉZUÉLA	Jonathan Granadino Rosendo (h), 22 ans d'autres personnes impliquées en tant que témoins dans une affaire de meurtre
-----------	---

Londres, le 8 mars 2002

Jonathan Granadino Rosendo, dont le témoignage a contribué à la condamnation pour meurtre d'un policier en 2001, est harcelé et intimidé par des collègues de ce fonctionnaire de police. Amnesty International est préoccupée par la sécurité de ce jeune homme.

Le 2 mars, Jonathan Granadino Rosendo a été arrêté en compagnie de trois autres personnes dans un bureau de paris non loin de son domicile, dans l'État de Miranda, apparemment pour consommation illégale d'alcool. Dans le fourgon de police, un des trois policiers aurait déclaré aux autres : « *Celui-ci a mouchardé notre collègue.* » Les autres personnes appréhendées ont été relâchées quelques heures après leur arrivée au poste de police, tandis que Jonathan n'a été libéré que le lendemain, après que des amis et des proches se furent présentés au poste pour s'enquérir des motifs de son interpellation.

Tandis qu'il était en garde à vue, le policier qui avait parlé de lui dans le fourgon a déclaré au responsable du poste que Jonathan avait témoigné contre leur collègue.

Le 5 mars, une voiture de patrouille est restée garée un certain temps devant le domicile de Jonathan Granadino Rosendo, qui n'a pas osé sortir de chez lui. Des groupes de défense des droits humains pensent qu'il s'agissait d'une manœuvre d'intimidation.

Au cours de l'an 2000, cet homme a été témoin du meurtre d'une jeune femme, Diraicys Machado, tuée dans le cadre d'une vaste opération menée par la police dans son quartier. Deux membres des forces de l'ordre ont été inculpés de ce meurtre. Au cours du procès, en 2001, un agent de police avait menacé les témoins avant que le tribunal ne rende son jugement. Les autorités n'avaient pris aucune mesure, affirmant apparemment que ces menaces n'étaient « *que des mots* ». Un des policiers accusés a été condamné à une peine de vingt ans de réclusion pour le meurtre de Diraicys Machado, tandis que le second a été acquitté.

D'autres personnes ayant participé à la procédure en tant que témoins, notamment la mère de Diraicys Machado, ont également indiqué qu'elles craignaient d'être victimes de représailles de la part de la police.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Il est fréquent que les manœuvres d'intimidation auxquelles se livrent des policiers contre des témoins entravent le cours d'enquêtes menées sur des violations des droits humains, ou empêchent des victimes de se manifester dans d'autres affaires.

Selon le *Defensor del Pueblo* (médiateur) vénézuélien, près de 400 personnes sont mortes en 2000 et en 2001 dans des circonstances laissant à penser que des membres des forces de sécurité étaient impliqués dans ces décès. Il semble en outre que les auteurs présumés de ces crimes bénéficient d'une impunité quasi totale.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés

ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles des policiers de l'État de Miranda ont harcelé et intimidé Jonathan Granadino Rosendo, et exhortez les autorités à ordonner immédiatement l'ouverture d'une enquête sur ces allégations ;

– appelez les autorités à garantir la sécurité de Jonathan Granadino Rosendo, ainsi que celle des autres personnes impliquées en tant que témoins dans l'affaire du meurtre de Diraicys Machado.

APPELS À :

<p>Procureur général du Vénézuéla : Fiscal General de la República Dr. Isaías Rodríguez Avenida Universidad Esquina Pele el ojo a Misericordia Frente a Parque Carabobo Caracas, Vénézuéla Fax : + 58 212 576 44 19 Formule d'appel : <i>Estimado Señor Fiscal General, /</i> Monsieur le Procureur général,</p>	<p>Gouverneur de l'État de Miranda : Gobernación del Estado Miranda Enrique Mendoza Carretera Panamericana Kilómetro 24, Estado Miranda Vénézuéla Fax : + 58 212 321 5775 Formule d'appel : <i>Estimado Señor Gobernador, /</i> Monsieur le Gouverneur,</p>
<p>Directeur de la police de l'État de Miranda : Director de la Policía del Estado Miranda Comisario General Hermes Rojas Peralta Avenida Bicentenario diagonal al Hospital Victorino Santaella Los Teques, Vénézuéla Fax : + 58 212 322 4518 Formule d'appel : <i>Estimado Señor, /</i> Monsieur le Directeur,</p>	<p>Médiateur : Defensoría del Pueblo Dr. Germán Mundaraín Bellas Artes Comienzo Avenida México Frente al Ateneo de Caracas Plaza Morelos, Caracas Vénézuéla Fax : + 58 212 575 4467 Courriers électroniques : gmondarain@defensoria.gov.ve Formule d'appel : <i>Estimado Señor, /</i> Monsieur,</p>

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Red de Apoyo por la Justicia y la Paz
Parque Central, Edif. Caroata, Nivel Ofic. 2
Ofic. 220, Parque Central
Caracas, Vénézuéla

Fax : + 58 212 574 1949 / 574 8005

Courriers électroniques : redapoyo@cantv.net

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Vénézuéla dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 19 AVRIL 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International -
ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*